



Nouvelle politique en faveur des langues de Bretagne

Intervention de Jean-Marc CLERY - FSU

La FSU se reconnaît globalement dans l'avis du CESER même si celui-ci reste bien trop évasif sur la situation de l'enseignement du breton dans les collèges et les lycées publics. Alors que les filières bilingues des écoles connaissent une croissance continue de leurs effectifs et des postes sous l'impulsion de la nouvelle *Convention état-région* signée en décembre 2015, le second degré, lui est en crise : en 6 ans le volume en emplois n'y a progressé que de 10 % contre 34% dans le premier degré alors que les effectifs des classes bilingues ont augmenté sur la même période de plus de 40% contre 26% dans le premier degré.

De manière délibérée le rectorat a décidé d'utiliser les enseignant.es de l'optionnel pour accompagner la hausse des effectifs des filières bilingues. La chute des effectifs dans l'option breton lui en a fourni l'occasion. De fait, l'érosion de l'option constatée depuis 2010 est devenue massive, accélérée depuis 2016 par la réforme du collège.

Aujourd'hui, c'est plus du tiers des options bretonnes qui se retrouvent directement menacées de disparition et la réforme du lycée qui marginalisera encore davantage l'option risque bien de porter le coup fatal.

La FSU le répète depuis des années : en déstabilisant l'option on risque à terme de compromettre le développement même du bilingue. Mais le rectorat s'en soucie-t-il vraiment ? On peut en douter car à part en de brèves périodes le volontarisme a toujours manqué du côté du rectorat.

La FSU défend la nécessité d'une politique nationale pour les langues régionales ; la situation très inégale des *langues de France* selon les régions prouve assez que le développement par voie de conventions n'est pas la solution. Pour autant, en Bretagne, le volontarisme de la Région pousse l'État à tenir ses engagements, même si c'est de mauvaise grâce et trop souvent en deçà des objectifs.

Le CESER ne s'exprime pas non plus sur la « *complémentarité des réseaux* » qui constitue la ligne directrice commune à la Région et au rectorat. Plutôt que de « complémentarité » on devrait parler de concurrence, et le plus souvent c'est le service public d'éducation qui en fait le frais. Rien à voir avec une moindre qualité de l'enseignement bilingue dans le public puisque, en dépit des difficultés auxquelles les enseignant.es sont confronté.es, toutes les évaluations démontrent la supériorité du niveau de langue dans les classes du public par rapport au privé confessionnel.

Soyons clairs, la FSU et les collègues du bilingue public n'ont aucune hostilité envers le réseau *Diwan*. Nous partageons les mêmes valeurs, de gratuité et de laïcité et nos combats sont souvent communs. Historiquement, *Diwan* a répondu à la demande de breton dans la société quand l'Éducation nationale ne le faisait pas. La FSU pour sa part porte toujours le mandat d'intégration des écoles *Diwan* dans le *service public de l'Éducation nationale*.

Avec *Diwan*, s'il peut y avoir des tensions, c'est essentiellement parce que le rectorat, de propos délibéré, crée des situations déstabilisantes pour les classes bilingues publiques.

Il en va tout autrement avec l'enseignement privé catholique qui porte d'autres valeurs et qui a décidé de faire de l'école un terrain de reconquête idéologique. Nous ne partageons pas ces valeurs, et nous dénonçons le *magistère* qu'exercent certaines directions diocésaines, comme celle du Morbihan qui n'avait pas hésité à donner des consignes en faveur de « *la Manif pour tous* ».

Pour la FSU le combat pour la promotion des langues régionales n'est pas une question annexe. Parce qu'elles participent de la richesse de notre culture commune c'est au *service public d'éducation nationale* d'en organiser l'enseignement. Celui-ci doit répondre à la hauteur de la demande sociale qui s'exprime. Pour cela, l'enquête socio-linguistique qui a été menée en Bretagne constitue un point d'appui déterminant.